



Evaluation du Procureur FR

Markus JULMY

Fonctionnaire fribourgeois. Procureur du canton de Fribourg.

«Travaille» au Ministère public du canton de Fribourg :

Place de Notre Dame 4, 1700 Fribourg

Adresse privée:

Schürhalta 42, 1719 Zumholz/Plaffeien

Etat civil: marié avec Danielle, avocate à Fribourg et syndique PDC de Zumholz FR.



Markus JULMY

Vue de sa résidence:



Prise de Google map

Profil

Ancien juge d'instruction fribourgeois. Après la réforme judiciaire de début 2011, il est devenu Procureur du canton de Fribourg. PDC.

Complicité d'escroquerie à l'AVS (voir ci-dessous).

Il aurait fait semblant de ne pas avoir vu des faux dans les titres et une fraude fiscale dans la commune de Tentlingen (PDC Connection).

Liste de références (observations récoltées depuis l'an 2000):

nombre de références négatives: 7

nombre de références positives : 0

JULMY couvre la PDC Connection et elle le protège à son tour.

L'escroquerie aux dépens de l'AVS, couverte par les juges

Karl-Heinz REYMOND avait été policier à Berlin et, de par son expérience professionnelle, avait des connaissances en droit pénal et dans les enquêtes. Il avait dévoilé, dans le canton de Fribourg entre autres, une escroquerie aux dépens de l'AVS. Un entrepreneur fribourgeois avait escroqué les assurances sociales, telle l'AVS, avec la complicité de l'un de ses employés. Il dénonça en vain ce délit à poursuivre d'office. Le «juge d'instruction» fribourgeois JULMY couvrit avec préméditation l'escroquerie. Il rendit une ordonnance de non-lieu, en faussant la description des faits de façon illicite. Puisque REYMOND n'abandonnait pas, on lui fit payer des frais de justice indus. Selon ses estimations, on l'a saigné de quelques CHF 20'000 au total, sans compter ses heures de travail. Un autre «juge d'instruction», André PILLER (aujourd'hui à la retraite dorée) menaça même ce «quérulent» de psychiatrie! REYMOND ne se laissa nullement impressionner et continua son combat. Au cours des années, un très grand nombre de juges fribourgeois se sont salis dans cette affaire, quatre juges fédéraux (**AEMISEGGER**, NAY, **SCHNEIDER**, Olivier JACOT-GUILLARMOD †) ainsi qu'un juge d'instruction fédéral (Jürg ZINGLÉ) et un procureur de la Confédération (Hansjörg STADLER) y ont trempé.

En 2000, le canton de Fribourg a mandaté deux magistrats extra-cantonaux, Gérard PIQUEREZ (JU) et Pierre CORNU (NE) pour réaliser une expertise sur le dysfonctionnement du système judiciaire fribourgeois. Ce cas leur a été présenté, mais la magouille ne s'est pas arrêtée. En date du 10.10.04, nous avons commencé à documenter sur notre site Internet ce cas d'escroquerie commis avec la complicité de l'appareil judiciaire ([site censuré illégalement dès 2007 par le procureur Yves NICOLET par procédure secrète](#)).

A ce jour, REYMOND continue sa lutte. Il s'est adressé à un grand nombre de politiciens, toujours par lettres recommandées, entre autres à l'ancien (Claude GRANDJEAN) et l'actuel Conseiller d'Etat fribourgeois (Erwin JUTZET), responsable de la justice. Six conseillers fédéraux sont concernés, car ils ont tous couvert la supercherie et se sont rendus coupables d'avoir accordé des avantages illicites aux fonctionnaires responsables. En janvier 2012, le juge d'instruction coupable, JULMY, promu entre-temps Procureur Général suppléant FR, déposait une plainte pénale contre REYMOND pour atteinte à son honneur, laquelle

aboutissait promptement à une condamnation. C'est une fois de plus le monde à l'envers!

En 2010, le Tribunal pénal fédéral de Bellinzone a refusé de verser cette jolie preuve à ma décharge dans le dossier, et de faire citer REYMOND comme témoin. Voir www.swiss1.net/info/aap/forni ou

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2010-04-13_pv_tpf_bellinzona.pdf

Evaluation des Hommes de Loi

15.10.16/GU